



Publié le

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL
Séance du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 26 mars 2025 s'est réuni à Arles le 11 avril 2025 à 14h00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 11 membres sur 16, soit 47 voix sur 67.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Jean-Paul GAY, Pierre RAVIOL, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Mandy GRAILLON représentée par Martine AMSELEM, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY, Patrick de CAROLIS représenté par Pierre RAVIOL

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Ludovic PERNEY, Catherine BALGUERIE-RAULET, Emmanuel LESCOT, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI

Assistaient à la séance : FONTFREYDE Christophe, IPSILANTI Emilie, AUJOULAT Elodie

Bureau syndical du 11 avril 2025

Délibération n° BS-2025-002

Page 1 sur 2

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250411-BS_2025_002

DÉLIBÉRATION N°BS-2025-002

Objet : Attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » – Référentiel Tourisme-Hébergement – Monsieur Thomas NOU – Camping Les Bois Flottés à Salin-de-Giraud

Le Bureau Syndical,

- Vu** la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
- Vu** le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
- Vu** la délibération n°1 du 07 octobre 2022 relative à la modification des statuts,
- Vu** la délibération n°CS-2023-002 du 27 mars 2023 relative à la désignation des membres du Comité Syndical et l'élection des membres du Bureau,
- Vu** la délibération n°CS-2023-003 du 07 avril 2023 relative à la modification du règlement intérieur,
- Vu** la délibération n°CS-2023-064 du 19 septembre 2023 relative à la délégation de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical,
- Vu** les articles 6 et 7 de l'Ambition 2 de la Charte "Améliorer les pratiques des activités agricoles et la qualité des productions" ; "Engager le territoire dans un tourisme durable",
- Vu** la convention nationale d'utilisation de la marque "Valeur Parc naturel régional" définie par la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux,
- Vu** la validation du référentiel hébergement par la Commission Marque nationale de la Fédération des PNR,

➤ Considérant

- Que la Marque « Valeurs Parc naturel régional » est commune à tous les Parcs naturels régionaux et symbolisée par un logo unique, déposée à l'INPI, par l'Etat français, le 19 avril 2016,
- Que cette marque traduit des priorités de la Charte des Parcs,
- Qu'elle fait l'objet d'une démarche contractuelle, labellise les professionnels engagés dans un développement économique durable de leurs territoires, et satisfaisant les critères requis,
- Qu'elle répond à des exigences définies dans un cadre national,
- Que la durée du conventionnement est de 5 ans,
- Que Monsieur Thomas NOU, pour le **CAMPING DES BOIS FLOTTES** à Salin-de-Giraud, a été audité le mercredi 12 mars 2025 par un auditeur externe missionné par l'interparc tourisme,
- Que le résultat de l'audit est favorable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- D'approuver le conventionnement pour l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » à Monsieur Thomas NOU, pour le **CAMPING LES BOIS FLOTTES** à Salin-de-Giraud sur la base du référentiel Tourisme - Hébergement,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente

Anne CLAUDIUS-PETIT



Bureau syndical du 11 avril 2025

Délibération n°BS-2025-002

Page 2 sur 2

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250411-BS_2025_002



Audit marque Valeurs Parc naturel régional
Fiche de synthèse

Destinataire : Bureau
syndical

Date : 11 avril 2025

Les Bois Flottés – Camping***

Date de l'audit : mercredi 12 mars 2025

Auditeur : Gwénaëlle TRAUB (Interparc)

Accompagnateur : Marion BLANC-BOCH (Parc de Camargue)

Maya DAL MOLIN (Assistante Direction Camping Bois Flottés)

Chargé(e) de mission du Parc
: Marion BLANC-BOCH

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Etablissement : Les Bois Flottés

Nom / prénom : NOU Thomas

Statut et raison sociale : SAS Les Roulottes Salinières

N° SIRET : 82451054900010

Siège social : Route de la mer 13 129 Salin de Giraud

Nombre ETP : 5 personnes en CDI, 13-14 en saison – 8 ETP
environ

Période d'ouverture : début mars à début novembre

Tél. : 04 90 58 25 09 – 06 48 73 29 07

E-mail : campingleboisflottes@gmail.com

Site internet : <https://www.camping-les-bois-flottes.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/Camping.Camargue/>

Instagram :

https://www.instagram.com/camping_camargue/

Linkedin : https://www.linkedin.com/in/camping-les-bois-flott%C3%A9s-de-camargue-1705a61bb/?original_referer=

Catégorie : Camping***

Type de marquage :

Prestations de loisirs découverte (APN)

Domaine et type d'activité :

x Hébergement

Restauration

Site de visite

Manade

Labels : 3 étoiles

Adhésion OT : Arles, SMM, Salin-de-Giraud

Langues : Allemand, anglais, un peu italien

Pour les campings – nombre d'emplacements nus et nombre de couchages dans les locatifs : 160 emplacements au total :
80 emplacement mobil-home et 80 emplacements nus

Description :

Le lieu / la prestation :

Le Camping les Bois Flottés est situé dans le village de Salin-de-Giraud. Ouvert en 2018, il s'intègre pleinement dans son environnement naturel et participe à la valorisation du territoire camarguais.

Il a été fondé par Bernard Tarrazi, architecte de métier et grand-père d'Hugo. Aujourd'hui, c'est ce dernier qui en a repris les rênes associé à Thomas Nou. À ses débuts, la construction du camping a été un véritable défi, au point qu'ils ont failli être placés en redressement judiciaire. Pour faire face aux difficultés financières, ils ont eu l'ingénieuse idée de récupérer du bois flotté dans le Rhône afin de fabriquer les ombrières, réduisant ainsi les coûts de matière première. Durant la période du Covid, les travaux ont fortement avancé. Ils utilisent également de la sagne tressée localement, poursuivant ainsi leur engagement en faveur des ressources naturelles et de l'artisanat local.

REÇU EN PREFECTURE₁

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250411-BS_2025_002

Le camping met un point d'honneur à sensibiliser ses visiteurs à sa philosophie : s'intégrer harmonieusement à la nature. De plus, ils souhaitent rester un camping familial à taille humaine avec des animations ciblées sur la découverte du territoire et des traditions camarguaises.

Le camping propose différents services :

- **Une réception** à la décoration chaleureuse,
- **Un restaurant/bar** géré indépendamment, avec des menus à base de produits locaux,
- **Une épicerie et une boutique de souvenirs**. La boutique propose des produits de première nécessité ainsi que des spécialités locales et artisanales,
- **Un service de location de vélos ouvert à tous** avec une boutique spécialisée pour les articles de plages,
- **Une piscine et une aire de jeu** pour enfant,
- **Une mini ferme pédagogique** avec lama, cochons, oies, canards, boucs, poney + chevaux.

Il dispose de 160 emplacements au total, avec différents types d'hébergements, intégrés dans le paysage :

- 80 emplacements libres pour tentes et caravanes
- 4 coco-Sweet équipés d'ombrières en bois flotté
- 10 mini-suites équipés d'ombrières en bois flotté : chambre avec cuisine
- 2 tentes Lodges équipés d'ombrières en bois flotté
- 5 tentes Maori équipés d'ombrières en bois flotté
- 55 mobil-homes équipés d'ombrières en bois flotté

Les prestataires :

Issu d'une famille de manadiers, Thomas, originaire de Marseille, passait tous ses week-ends en Camargue.

Il a poursuivi des études en hôtellerie-management, qui l'ont conduit à Bordeaux puis en Australie. C'est lors d'un stage au camping qu'il a rencontré Hugo. Séduit par le projet, il a décidé de revenir y travailler après ses études.

Depuis deux ans, il est devenu l'associé d'Hugo et gère le camping à ses côtés. Il entame aujourd'hui sa troisième saison à la tête de l'établissement.

La clientèle :

Mars : camping-car, français,

Entre mars et juin : séminaires et anniversaires privés. Grosse clientèle de Marseille. Clientèle très locale en hors saison.

Toute la saison : beaucoup de cyclistes, photographe, sportifs...

Été : grande vacances : français et étranger.

La commercialisation :

Ils commercialisent via Camping.com, Booking, Camping and co, Petit futée, lonely planet...

Communiquent également via le site internet, Instagram, LinkedIn.

Partenariat avec l'OT.

Motivations pour l'adhésion au réseau Valeurs Parc (extrait du bulletin de candidature) :

« Nous sommes attachés à la préservation de l'environnement, à la promotion des traditions locales et à la valorisation du patrimoine camarguais. Rejoindre la marque Valeurs Parc renforcerait notre implication dans la protection et la transmission de ce territoire exceptionnel.

Etre labellisé Valeurs Parc représente pour nous une reconnaissance de nos engagements, mais aussi une opportunité d'échange avec d'autres acteurs du territoire partageant nos valeurs. Nous souhaitons contribuer activement à la protection et à la promotion du Parc naturel régional de Camargue, en proposant des séjours authentiques et immersifs, tout en respectant l'équilibre fragile de cet écosystème unique.

Adhérer à la marque Valeurs Parc, c'est s'engager pleinement pour un tourisme durable, en harmonie avec le territoire et ses habitants. »

Tarifs : <https://www.camping-les-bois-flottes.fr/wp-content/uploads/tarifs-2025-base-version-finale-2.pdf>

REÇU EN PREFECTURE₂



le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250411-BS_2025_002

Photos

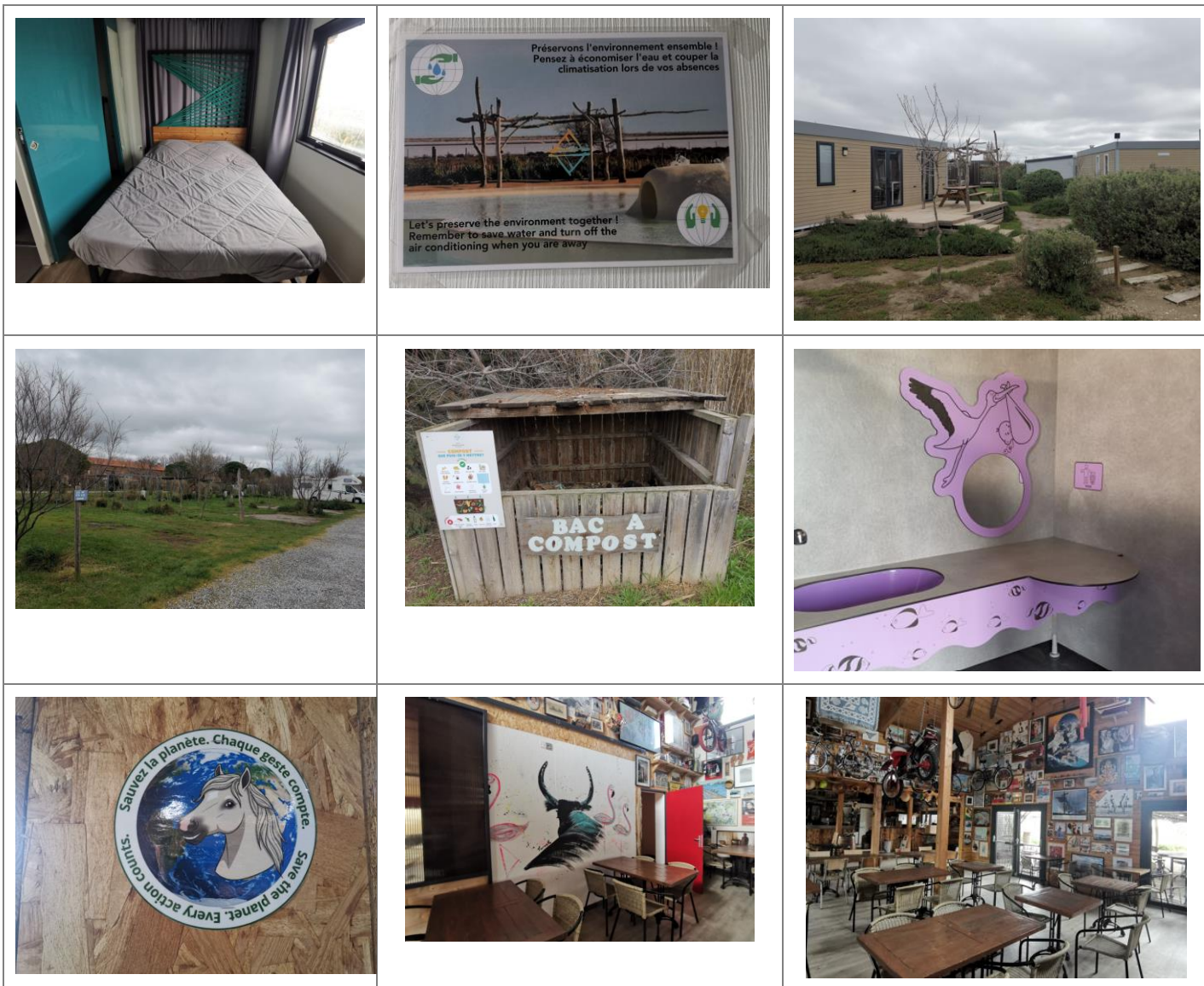
 Google 	 Pitchup.com 	 Tripadvisor 
4,2/5 1,2 k avis	8,5/10 24 avis	4,0/5 153 avis

 marlene huguet
il y a une semaine sur  Google

5/5

Une semaine aux Bois flottés en bungalow premium avec vue sur le salin de giraud .Nature , calme, avec en prime les animaux de la mini- ferme qui viennent vous saluer et récolter quelques carottes.
Bungalow moderne et confortable.
Une équipe à l'écoute qui a répondu positivement à toutes nos demandes , toujours avec le sourire.
Un très bon souvenir.





AVIS DE L'AUDITEUR

Référentiel(s) appliqué(s) : Hébergement/Restauration	Résultats
Critères génériques entreprise (organisation, attachement au territoire, environnement et patrimoine, ressources humaines et engagement social)	17/ 17
Critères supplémentaires en tourisme, loisir et éducation	5/ 5
Critères supplémentaires	2/ 2
TOTAL	24/24

NON-CONFORMITES MAJEURES (critères non-atteints valant report de l'attribution de la marque)

Aucune non-conformité majeure n'a été relevée.

NON-CONFORMITES MINEURES (critères non-atteints nécessitant des précisions et/ou des actions correctives après attribution de la marque)

Aucune non-conformité mineure n'a été relevée.



Coup(s) de cœur de l'auditeur

Les gérants ont eu une idée originale et écologique : récupérer du bois flotté dans le Rhône pour créer des ombrières sur les mobil-homes. Une belle façon de sublimer le cadre tout en préservant l'authenticité de la Camargue !

Appréciation générale

Le Camping Les Bois Flottés est un véritable havre de paix au cœur de la Camargue, alliant nature et authenticité. Son intégration harmonieuse dans l'environnement et l'utilisation de matériaux locaux témoignent d'un engagement fort en faveur du développement durable. L'accent mis sur les traditions camarguaises et les animations ciblées en fait un lieu unique, idéal pour une immersion culturelle. Avec ses nombreux

REÇU EN PREFECTURE₄

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250411-BS_2025_002

services et hébergements variés, il offre un cadre convivial et familial. Un camping qui allie confort, respect de la nature et valorisation du territoire.

A proposer au marquage sans réserve

AVIS DU CHARGÉ DE MISSION DU PARC NATUREL RÉGIONAL

Bonnes pratiques mises en place par le pro	<ul style="list-style-type: none">- Lien au territoire : partenariat avec des prestataires locaux, animations valorisant les traditions camarguaises- Respect de l'environnement : récupération de bois flottés pour créer des ombrières, location de vélo sur place- Humain/social : participation des employés à la vie de l'entreprise, logement des salariés, partenariat avec un ESAT pour la blanchisserie
Actions à réaliser après obtention de la marque et valant démarche de progression à 5 ans	<ul style="list-style-type: none">- Parler automatiquement du Parc (territoire et institution) à l'accueil.- Valoriser le Parc sur le site Internet : créer un paragraphe avec texte de description- Valoriser les prestataires locaux à l'accueil et dans les hébergements : affiches- Sur Facebook : suivre le compte du réseau du tourisme durable des Parcs naturels régionaux – Région Sud si ce n'est pas déjà fait. Partager les publications du réseau et du Parc. Partager également les publications des acteurs locaux.- Utiliser au maximum des produits écoresponsables et locaux.- Mettre des poubelles de tri dans les mobil-homes et des seaux pour le compost. Voir la page et la vidéo du Parcours Eco-solutions : https://www.monreseau-pro-pnrsud.fr/les-ecosolutions/biodechets/- Proposer des formations aux salariés, notamment en hors-saison. Les faire participer aux événements/formations du Parc.- Mettre en place les kits outils Nudge marketing développés dans le cadre du réseau IPTourisme ou du CRT ;- Ajouter un paragraphe ou une page sur le site internet avec les bons comportements à adopter en espaces naturels ;- Lister les engagements et les bonnes pratiques de l'établissement pour les communiquer (site internet, dans le livre d'accueil ...). Rédiger une charte éco-responsable à diffuser.- Développer des offres personnalisées afin d'encourager à la mobilité douce : par exemple, mettre en place des avantages tarifaires ou de prestations, si la personne vient en vélo ou en transport en commun.- Se rapprocher du Parc de Camargue pour connaître les actions à mettre en place pour améliorer le patrimoine naturel et culturel. Par exemple, proposer des fiches ou guides sur les espèces présentes sur le site ou sur le territoire.- Mettre en place un blocage de température pour éviter les abus.- Prendre connaissance et s'inspirer du Parcours Eco-solutions pour évoluer dans sa pratique- Identifier et suivre ses émissions de GES : s'aider d'un calculateur de Bilan Carbone type https://www.goodplanet.org/fr/calculateurs-carbone/- Pour le suivi des consommations : utiliser le tableau de suivi eau-énergie-déchets- Valoriser l'offre de balades et d'itinérance à pied et à vélo via le site web « Chemins des parcs »- Progresser dans sa démarche éco-responsable en obtenant le label « Accueil Vélo »

Appréciation générale

Proposer au marquage sans réserve

DECISION DE LA COMMISSION

Décision <input type="checkbox"/> Attribution sans réserve <input type="checkbox"/> Attribution avec réserve <input type="checkbox"/> Refus	Motif
---	--------------

REÇU EN PREFECTURE₅

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250411-BS_2025_002

